



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 69822

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les incendies de voitures le soir du nouvel an. En effet, au fil des années, ces actes regrettables et gratuits semblent s'être inscrits dans une sorte de « tradition », une fatalité accréditée par les médias, stimulant ainsi la surenchère. Cette année, ce sont 1 137 véhicules qui ont brûlé. Même si ce chiffre est en légère baisse par rapport à l'an dernier, il n'en demeure pas moins élevé et surtout révoltant pour nos concitoyens qui, du jour au lendemain, se retrouvent privés de leur moyen de locomotion. Aussi, il souhaiterait savoir si ces incendies sont une spécificité française ou si, au contraire, nos voisins européens connaissent des actes identiques, dans des proportions semblables.

Texte de la réponse

En l'état des informations dont dispose le ministère de l'intérieur, il n'est pas possible, concernant les incendies de véhicules, notamment lors du nouvel an, de procéder à des comparaisons pertinentes avec les principaux États européens voisins de la France. En effet, ces pays ne disposent pas d'outils statistiques équivalents à ceux utilisés en France pour ce type de faits et l'Espagne, l'Italie ou l'Allemagne par exemple ne comptabilisent pas les voitures brûlées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69822

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 753

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 3115